

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les conditions générales de vente présentent les droits et obligations CORALIE RECCO - COULEURS FLAMANDES, spécialisée dans la décoration et l'agencement d'intérieur, n° SIRET 878 233 089 00027, ci-après désigné par le terme « Nous » ou par sa dénomination d'une part, et toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier des services de CORALIE RECCO - COULEURS FLAMANDES, ci-après désignée par le terme « Client » d'autre part. Ces conditions générales de vente prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite.

Article 1 Objet

Les présentes conditions visent à définir les modalités dans lesquelles Nous accomplirons nos prestations suite à la demande expresse du Client. Les présentes conditions générales pourront être complétées, si besoin est, par des conditions particulières, qui dans ce cas seront annexées. Nous se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente.

Article 2 L'acceptation

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de ce document avant d'avoir signé un devis avec la mention « bon pour accord » et avoir la capacité de contracter avec CORALIE RECCO - COULEURS FLAMANDES, Architecte d'intérieur et Décoratrice. Toute signature du devis vaut acceptation des présentes conditions qui seront mis à disposition du Client avec le devis.

Article 3 Nature des prestations, date et lieu de la prestation

Les prestations de CORALIE RECCO - COULEURS FLAMANDES sont par nature des prestations de conseils. Ces prestations peuvent comprendre, selon le besoin du client : réalisation de plans 2D, 3D, perspectives, la proposition d'aménagement, de concepts, de matériaux, de couleurs, de mobiliers. Les réponses apportées ont seulement pour objet de renseigner sur les différentes possibilités de changement (espace, couleur, matériau, lumière). Elles n'ont en aucun cas valeur de consultation au bureau d'étude. Une fois la prestation de conseil terminée ou tout autre élément convenu dans le cadre du devis remis au client, celui-ci ne pourra pas opposer à Nous des arguments subjectifs (de goût, par exemple) pour justifier le recommencement complet du travail remis ou le refus du paiement des prestations pour lesquelles il s'est engagé. Toutefois, de manière exceptionnelle et à l'appréciation du professionnel, des ajustements pourront être apportés à ces documents, à la demande du client.

Article 4 Devis préalable

Pour toute intervention un devis écrit sera établi. Ce devis précisera les coordonnées du Client, le détail des prestations, le détail des produits nécessaires ainsi que le coût total de l'intervention exprimé net de taxes. La réalisation du devis est gratuite. Le devis aura une période de validité, qui sera indiquée sur ce dernier, durant lequel le Client pourra choisir de ne pas contracter ou de contracter.

Article 5 Acceptation du devis

Suite à sa réalisation, le Client devra, s'il accepte la mise en œuvre de la prestation, signer le devis. Ce devis fixera le lieu, la date, les modalités, la durée et le prix de la prestation à réaliser. Il listera le matériel nécessaire à l'exécution de la prestation.

Article 6 Tarifs applicables

Les tarifs applicables aux différentes prestations seront portés à la connaissance du Client avant toute intervention via un devis préalablement rempli et signé. Les prix pratiqués par Nous, proposés sur nos devis, sont ceux en vigueur le jour de la commande. Tous nos prix sont indiqués en euros TTC. Les taxes applicables sont celles en vigueur au moment du fait générateur, déclenchant tout ou partie du paiement. Nos déplacements dans un rayon de 60 km autour du 351 rue de Boeschepe 59270 GODEWAERSVELDE sont inclus dans le prix total du devis. Au-delà, un forfait déplacement supplémentaire sera appliqué. La prestation "Conception d'Intérieur" inclus 3 RDV préalablement définis. Chaque rendez-vous supplémentaire sera facturé au client sur la base de 150€ TTC/heure.

Article 7 Paiements

En contrepartie de la réalisation des prestations ayant pour objet la mission définie sur le devis annexé au présent contrat, le client versera au prestataire la somme toutes taxes comprises indiquée sur le devis signé et accepté par le client. Toute demande par le Client d'une prestation supplémentaire, non comprise dans le devis initial annexé, fera l'objet d'un devis complémentaire.

Article 8 Conditions de règlement

Pour la prestation « Conception d'intérieur », un acompte de 40% du montant de la prestation sera exigible dès la signature du devis, le solde du devis sera à régler à l'issue du troisième rendez-vous de validation du projet, avant la remise du Book format PDF. La remise du book est conditionné au paiement intégral de la prestation en principal et en intérêts, dans le cas contraire, celui-ci ne sera pas remis immédiatement au Client. En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'acheteur au-delà du délai fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de 15,00% (par an) du montant TTC du prix d'acquisition figurant sur la facture seront automatiquement et de plein droit sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que le Fournisseur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'acheteur. Conformément aux articles 441-6 c. com. et D. 441-5 c. com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif(s), lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Article 9 Exécution de la prestation

Le prestataire s'engage à mener à bien la tâche précisée sur le devis, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière. Le prestataire s'engage à remettre les documents concernant la réalisation de la prestation.

Article 10 Engagement du client

Le client s'engage à mettre à disposition du prestataire tous les moyens nécessaires pour la réalisation des prestations définies : accès aux lieux et objets sujets à la réalisation des prestations, prise de vues des pièces et objets pour l'étude du projet par le prestataire, ainsi que la mise à disposition de ces lieux et objets aux horaires et calendrier convenus entre les parties. Le client s'engage à effectuer les modifications nécessaires à la bonne exécution de la prestation, demandées par Nous.

Article 11 Annulation, rétractation

Tout report de rendez-vous, de l'une ou l'autre partie, doit intervenir au plus tard 48h avant l'intervention. Les 2 parties conviendront d'un commun accord d'une autre date. En cas d'annulation en cours de prestation de la part du client, l'acompte versé sera acquis à titre de dommages et intérêts. En vertu de l'article L121-20 du code de la consommation, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 14 jours dès la signature du devis. Dans le cas d'une rétractation intervenant en dehors de ce délai, le Client perdra les acomptes versés depuis l'acceptation du devis et Nous ne lui sera redevable d'aucuns documents concernant le projet.

Article 12, Assurances

CORALIE RECCO - COULEURS FLAMANDES a souscrit auprès de la MAAF, une assurance responsabilité civile et professionnelle qui couvre notamment les conséquences pécuniaires pouvant incombent à l'assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à des Clients, à des prestataires de service ou à des tiers par suite de fautes, erreurs de fait ou de droit, omissions ou négligences commises à l'occasion de son activité de prestataire de services. Cette police d'assurance peut être fournie sur simple demande. Le Client devra lui-même s'assurer que les prestataires qu'il aura choisis pour l'exécution des travaux sont assurés dans le cadre de leur activité professionnelle.

Article 13 Propriété intellectuelle et Confidentialité

CORALIE RECCO - COULEURS FLAMANDES conserve la propriété pleine et entière du concept créatif et de l'image du projet réalisé. De ce fait, le Client devra l'informer de toute publication, tournage, reportage, utilisation de l'image des travaux... Le client autorise Nous via l'acceptation de ces CGV la prise de photos de son intérieur avant et après la réalisation de la prestation de CORALIE RECCO - COULEURS FLAMANDES à des fins promotionnelles. Nous pourra reproduire et modifier ces photos en fonction des besoins et les exploiter sur tous les supports possibles (magazine, TV, web, mobile, etc.) existants et à venir. Nous s'engage à respecter l'anonymat du client. Les photos, images et représentations graphiques figurant sur le site Web ou sur les documents commerciaux sont simplement illustratives des services proposés par Nous et non contractuelles.

Article 14 : Protection de vos données personnelles

Conformément à la loi Informatique et Libertés N° 7 8-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, il est rappelé que les informations qui sont demandées au client sont nécessaires au traitement de sa commande et sont destinées à l'usage interne de Nous. Ces données nominatives pourront néanmoins être communiquées aux partenaires contractuels de la marque. Ils pourront également être transmis à toute autorité compétente pour le règlement de litiges entre Nous et l'un de ses Clients. Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition concernant ses données personnelles. Il peut en faire la demande par mail ou par courrier : contact@couleursflamandes.fr ou CORALIE RECCO - COULEURS FLAMANDES 351 rue de Boeschepe 59270 GODEWAERSVELDE

Article 15 Responsabilité

Les prestations que Nous réalisons ne sont soumises qu'à une simple obligation de moyens et non à une obligation de résultat. Il est convenu que la responsabilité de CORALIE RECCO - COULEURS FLAMANDES, peut être engagée uniquement pour les dommages directs et prévisibles résultant d'une commande. Est exclue l'indemnisation des dommages indirects subis par le Client. Nous ne serons en aucun cas responsables des dommages causés par une éventuelle inexécution par le Client de ses obligations. Lorsqu'il y a une mise en relation d'un Client avec un prestataire extérieur, le Client conserve le libre choix de l'entreprise à qui il souhaite confier ses travaux et CORALIE RECCO - COULEURS FLAMANDES n'interfère d'aucune manière que ce soit dans la relation contractuelle, étant précisé que l'entreprise tierce n'agit pas comme sous-traitant de CORALIE RECCO - COULEURS FLAMANDES. Ainsi, le devis concernant les travaux sera directement émis par l'entreprise tierce et aucun paiement ne transitera par Nous. Dès lors lorsque CORALIE RECCO - COULEURS FLAMANDES intervient sur la coordination des réalisations de décoration, tout manquement contractuel, retard, malfaçon ou vice caché, imputable à un tiers ne saurait en aucun cas lui être reproché et engager sa responsabilité. CORALIE RECCO - COULEURS FLAMANDES peut être mandatée par son Client, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, pour le second dans le suivi des réalisations de décoration auprès des différents prestataires. En aucun cas, Nous n'agit comme architecte ou un maître d'œuvre. Il appartient au Client de vérifier auprès des prestataires extérieurs de la faisabilité technique de l'opération envisagée (pose de matériaux, démolition de murs ou cloisons).

Toutes les garanties légales ou contractuelles offertes au Client dans le cadre de la réalisation de travaux, le sont directement par les prestataires concernés (garantie décennale etc...). En cas de litige, le Client ne pourra se retourner que vers le prestataire incriminé. CORALIE RECCO - COULEURS FLAMANDES recommande à ses Clients de souscrire une assurance dommage ouvrage (DO) avant le démarrage d'un chantier, conformément à la loi du 4 janvier 1978. En conséquence de ce qui précède, la responsabilité de CORALIE RECCO - COULEURS FLAMANDES ne saurait être engagée en cas d'inexécution totale ou partielle du contrat conclu par le Client avec le prestataire extérieur. CORALIE RECCO - COULEURS FLAMANDES n'encourt aucune responsabilité :

- quant aux informations, documents et photos, transmis par le Client, dont le contenu reste sous sa responsabilité pleine et entière. Nous s'appuie exclusivement sur des informations communiquées par le Client pour effectuer les prestations commandées et ne saurait en conséquence être responsable d'informations erronées transmises.
- quant à la réalisation et la mise en œuvre par le Client, des préconisations de décoration et d'aménagement fournies par Nous.
- pour tous les dommages de quelque nature que ce soit, qui pourraient résulter de l'exécution des propositions de décoration et d'aménagement préconisées par CORALIE RECCO - COULEURS FLAMANDES et réalisées directement ou indirectement par le Client.

Lorsque CORALIE RECCO - COULEURS FLAMANDES fournit des plans au Client, ces plans n'ont pas vocation à être directement destinés à la réalisation ou à l'exécution des travaux. Ils sont donc transmis à titre indicatif. Le Client doit s'assurer que le prestataire extérieur reprendra le plan et validera les cotes définitives avant l'exécution des travaux. L'ensemble des pièces écrites et graphiques transmises par Nous ne pourront se substituer en aucun cas aux plans d'exécution techniques (les implantations réseaux divers, plomberie, électricité, fluides divers, etc) ou tout autre forme de conception nécessaire à la réalisation des travaux préalables aux travaux de décoration intérieure. En conséquence de ce qui précède, la responsabilité de CORALIE RECCO - COULEURS FLAMANDES ne saurait être engagée dans l'hypothèse où le prestataire extérieur se serait appuyé exclusivement sur les plans établis par Nous sans avoir pris la précaution de reprendre les cotes et d'effectuer ses propres plans d'exécution.

Article 16 Force majeure

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de Nous. Est un cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté de CORALIE RECCO - COULEURS FLAMANDES et faisant obstacle à son fonctionnement normal au stade de la fabrication ou de l'expédition des produits. Constituent notamment des cas de force majeure, les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de Nous ou celle de l'un de nos fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées. Dans de telles circonstances, CORALIE RECCO - COULEURS FLAMANDES préviendra le Client, par écrit, dans les 24 heures de la date de survenance de CORALIE RECCO - COULEURS FLAMANDES EURL COULEURS FLAMANDES et le Client étant suspendu de plein droit, sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement. Si l'événement venait à durer plus de 30 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat conclu par Nous et le Client pourra être résilié par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties puissent prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Article 17 Référencement

Le Client accepte que CORALIE RECCO - COULEURS FLAMANDES puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre de la présente prestation. Le client ne s'opposera d'aucune façon au partage des travaux sur lesquelles figurent des photos du lieu de la prestation.

Article 18 Litige et Tribunal compétent

Le contrat conclu entre Nous et le Client est régi par le droit français et tout litige entre les parties relève de la compétence des tribunaux de Lille.